



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 29 novembre 2016/BE/taz

**Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur
Jean-Pierre Bernhard, du 14 décembre 2015**

Table des matières

1. État actuel.....	3
2. Historique.....	3
3. Objectifs et perspectives de développement	4
4. Options possibles.....	4
5. Choix de la Municipalité	5

Postulat de M. J.-P. Bernhard :

« Par postulat, la Municipalité est encouragée à étudier l'installation de chauffage à bois pour des bâtiments communaux existants ou futurs en particulier dans le futur complexe scolaire des Chavannes. »

La Municipalité remercie Monsieur Bernhard pour son intérêt aux questions du Développement Durable et, en particulier pour sa préoccupation à valoriser le patrimoine boisé de la Commune dont le potentiel n'est pas entièrement exploité.

Le document est subdivisé en cinq parties :

- Etat actuel
- Historique
- Objectifs et perspectives de développement
- Options possibles
- Choix de la Municipalité

1. État actuel

La part en % des différents agents énergétiques utilisés pour le chauffage et l'eau sanitaire des bâtiments publics et privés de la Commune est indiquée en annexe. Ce tableau, tiré du concept énergétique de la Commune de Cossonay établi en 2014, montre que le gaz domine, de loin, les autres sources d'énergie. Dans le district de Morges, la consommation de gaz s'élève en moyenne à 39% de l'ensemble des sources d'énergie. Pour la Commune de Cossonay, la part se monte à 61%. Quant à la part de bois, elle est de 2%.

2. Historique

Pour qui connaît la Commune, cette répartition est la conséquence historique et logique de l'implantation de la société Cosvegaz SA, créée le 28 mai 1980, suite aux chocs pétroliers des années 1974 et 1979. Le siège et les bureaux de la société se trouvent à Cossonay.

La proximité entre des consommateurs potentiels d'un centre régional et l'entreprise ont favorisé le développement rapide d'un réseau de distribution dense de gaz et de services annexes comme la télévision câblée, sur le territoire de la Commune de Cossonay, puis en Suisse romande. Il est donc compréhensible qu'un promoteur ait une préférence pour ce type d'énergie immédiatement disponible, fiable, jouissant d'une image positive et d'un coût modéré.

Par ailleurs, dans le postulat de M. Bernhard, il était question d'étudier la possibilité de modifier le système de chauffage du futur complexe scolaire des Chavannes. Or, quand bien même sa construction n'a pas encore commencé, ce projet, intercommunal, bénéficie d'un permis de construire entré en force. A ce stade du dossier, il n'est plus possible d'envisager une installation qui, de surcroît, ne sera pas encore fonctionnelle au moment où le bâtiment sera réalisé.

3. Objectifs et perspectives de développement

Dans leurs objectifs à long terme, la Confédération et le Canton visent une Société 2000 watts par personne pour tous les types de consommation énergétiques (logement, mobilité, infrastructures, consommations).

Pour les atteindre, le district de Morges, assisté par l'ARCAM, a établi un plan directeur (PDRm) dont une partie est dédié à l'énergie (extrait en annexe). La Municipalité a validé cette stratégie énergétique qui servira de fil conducteur aux actions de Développement Durable dans ce domaine.

En ce qui concerne la stratégie d'approvisionnement en chaleur de la région dont fait partie notre Commune, le PDRm privilégie les agents énergétiques suivants :

- Biomasse forestière
- Biogaz
- Géothermie à faible profondeur
- Solaire thermique
- Gaz avec couplage chaleur-force

4. Options possibles

La Municipalité et son Conseil ont validé depuis 2009 la démarche de Développement Durable qui s'est concrétisée, entre autres, par l'obtention du label « Cité de l'Énergie » en 2015. En outre, elle adhère pleinement au volet énergétique du PDRm. Concrètement, dans ce domaine, la Municipalité a apporté les contributions suivantes :

- Mise à disposition des surfaces de toit de ses bâtiments publics pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques
- Soutien à la réalisation de projets semblables par des acteurs privés
- Collecte de déchets alimentaires (biomasse) en vue d'en faire du gaz qui est injecté dans le réseau existant de Cosvegaz.

En ce qui concerne la valorisation de nos forêts, la Municipalité a depuis de nombreuses années, suivi et soutenu la création de réseaux de chauffage à distance et deux approches se présentent :

- Chauffage à distance et à bois
- Méthanation du bois en vue de produire du gaz à injecter dans le réseau existant.

Le tableau en annexe permet de comparer les deux options.

NB depuis 2010, les prix pratiqués dans le cadre du marché du bois (construction – source d'énergie) n'encouragent pas les propriétaires à entretenir et valoriser leurs forêts.

5. Choix de la Municipalité

Face à cette alternative, la Municipalité s'est prononcée en faveur de la filière « méthanation » et participera activement à l'implantation d'une usine qui, comme écrit plus haut, produira dans une première phase, du courant électrique puis, dans une seconde phase, du gaz. En effet, il n'est pas encore possible actuellement de transformer du bois directement en gaz puisque le procédé chimique nécessaire à cette opération n'en est qu'au stade du développement.

Ce choix n'empêche naturellement pas la Municipalité de soutenir des projets locaux de centrale CAD à bois qui fonctionneraient pour alimenter en énergie de nouveaux quartiers pas encore desservis par un réseau de gaz.

Comme le PDRM l'indique, la Municipalité collaborera activement à des projets régionaux de méthanation et de centrales CAD à bois en vue de valoriser le patrimoine forestier public, voire privé, de la Commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexes : *Extrait de la séance d'information de l'ARCAM du 10.02.2016 – Stratégie
énergétique du District de Morges
Profil énergétique de Cossonay*



Commune de Cossonay



EXTRAIT DE LA SEANCE D'INFORMATION DE L'ARCAM DU 10 FEVRIER 2016 A AUBONNE

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU DISTRICT DE MORGES

Stratégie/objectifs

- **Viser une société à 2000 watts en établissant :**
 - Un bilan énergétique ;
 - Une carte des potentiels ;
 - Besoins à long terme ;
 - Définissant des zones permettant le développement de réseaux d'énergie.
- **Objectifs et actions :**
 - Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 - Augmenter la part du renouvelable.
- **Trois principes :**
 - Durabilité (économie, environnement, social) ;
 - Efficacité ;
 - Diminuer la consommation
 - Augmenter le renouvelable
 - Exemplarité dans les actions entreprises
 - Exemplarité.

Constat

Sur la base des consommations 2013, il n'est pas possible de subvenir à la totalité des besoins en énergie du territoire.

- **Réduire la consommation ;**
- **Développer le renouvelable.**

Consommation de chaleur dans le district de Morges (estimation) :

- 91% de non renouvelable (45% mazout, 39% gaz, 7% chauffage électrique) ;
- 9% de renouvelable.

Le Plan Directeur Régional du District de Morges (PDRM) prévoit à l'horizon 2030 une croissance de 25'000 habitants/emplois dans le district

AU VU DU PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE ET DE LA STRATÉGIE ADOPTÉE, RECOMMANDATIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CHALEUR DANS LE DISTRICT :

	Agents énergétiques à privilégier	Développement d'infrastructures	Opportunités
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> Géothermie faible profondeur Solaire thermique Eau du lac Gaz avec un couplage chaleur force²³ 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau d'énergie thermique dans les zones possédant une densité énergétique élevée 	<ul style="list-style-type: none"> Géothermie profonde valorisation de la chaleur des eaux épurées des stations d'épuration
Communes centres	<ul style="list-style-type: none"> Biomasse forestière Biogaz Géothermie faible profondeur Solaire thermique Gaz avec couplage chaleur force 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau d'énergie thermique dans les zones possédant une densité énergétique élevée Hangar de stockage bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Géothermie profonde Valorisation de la chaleur des eaux épurées des stations d'épuration
Pied du Jura et plateau agricole	<ul style="list-style-type: none"> Biomasse forestière Biomasse agricole Géothermie faible profondeur Solaire thermique Gaz avec couplage chaleur force gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Hangar de stockage bois énergie Valorisation énergétique de la biomasse agricole Réseau thermique sous condition d'une densité énergétique élevée 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les structures existantes pour la valorisation énergétique de la biomasse agricole

Pour Cossonay et région (Communes centres) :

- biomasse forestière et biogaz, solaire thermique
- réseau d'énergie thermique
- hangar de stockage

AU VU DU PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE ET DE LA STRATÉGIE ADOPTÉE, RECOMMANDATIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ DANS LE DISTRICT :

	Agents énergétiques à privilégier	Développement d'infrastructures	Opportunités
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> Solaire photovoltaïque Gaz avec couplage chaleur force gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un réseau électrique Intelligent (Smart-Grid²⁵) Exploiter le potentiel de production hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité avec de la géothermie profonde solaire photovoltaïque sur les grandes toitures des bâtiments
Communes centres	<ul style="list-style-type: none"> Biomasse forestière avec un couplage chaleur force Gaz avec couplage chaleur force gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un réseau électrique Intelligent (Smart-Grid) Exploiter le potentiel de production hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité avec de la géothermie profonde solaire photovoltaïque sur les grandes toitures des bâtiments.
Pied du Jura et plateau agricole	<ul style="list-style-type: none"> Biomasse agricole Gaz avec couplage chaleur force gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un réseau électrique Intelligent (Smart-Grid) Exploiter le potentiel de production hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les structures existantes pour la valorisation énergétique de la biomasse agricole solaire photovoltaïque sur les grandes toitures agricoles

Pour Cossonay et région (Communes centres) :

- biomasse forestière couplage chaleur-force
- gaz avec couplage chaleur-force Réseau électrique (Smart-Grid)
- photovoltaïque

STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

- Réduire les besoins en énergie finale (doc primaire)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

AXES DE TRAVAIL :

- **Sobriété énergétique (diminuer la consommation)**
 - Optimiser les installations techniques des bâtiments
 - Assainir les bâtiments
 - Substituer les énergies non renouvelables par des renouvelables
 - Substituer les chauffages électriques par une énergie plus efficace
- **Intégrer l'énergie dans l'aménagement du territoire**
 - Développer des partenariats publics ou privés, projets de régions
 - Coordination entre gros consommateurs
 - Lors de préavis, examens attentifs des aspects énergétiques
 - Faciliter le développement d'infrastructures produisant de l'énergie renouvelable
- **Soutien aux projets régionaux**
 - Soutien d'une filière bois-énergie dans le pôle bois à l'étude actuellement à l'ARCAM
 - Utilisation des structures existantes pour la valorisation des déchets méthanisables
- **Inciter les collectivités à réduire la consommation d'énergie et à utiliser les énergies renouvelables :**
 - Communication ; sensibilisation

Profil énergétique

Cossonay



Situation au 25 février 2014

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Données générales

Surface du territoire	832	ha
Surface totale de plancher chauffé estimée	241 144	m ²
Nombre d'habitants	3 542	hab.
Altitude moyenne	560	m

Estimation de la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments publics et privés

9 637 kWh_{ch bât}/habitant*an

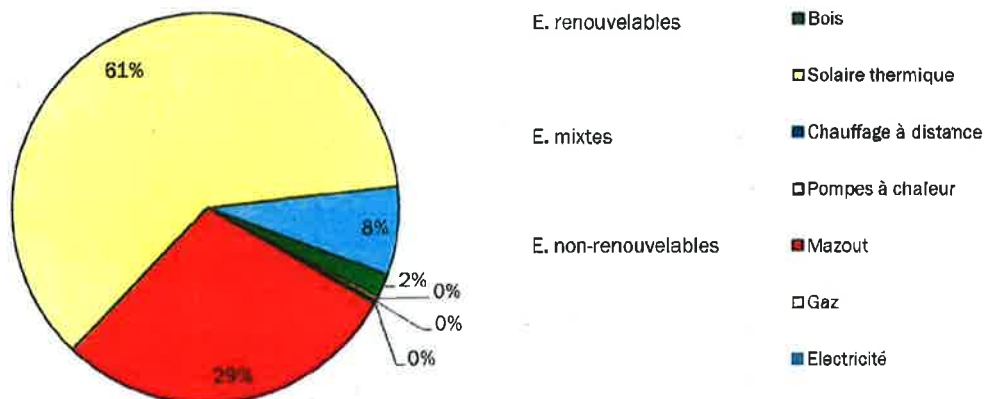
3.0 t CO_{2 ch bât}/habitant*an

Valeurs cibles : 1700 kWh_{ch bât}/habitant*an

0.7 t CO_{2 ch bât}/habitant*an

selon SIA, D 0216 et CT 2031,
et mix énergétique vaudois

Part des différents agents énergétiques utilisés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments



Part d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments

2%

